

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

Commune de



☎ 02 38 92 40 72

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, s'est réuni en session extraordinaire, à la salle polyvalente communale Florimond Raffard, sous la présidence de Monsieur Guy MEZARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2026.

Présents : Guy MEZARD, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Bernard BOURASSIN, Sylviane CAILLE, Christiane DENIZARD, Anne GUEUGNON, Richard HOURDEQUIN, Jimmy PAUVERT, Gérald POPHILLAT, Jérôme RAFFARD, Caroline VANI.

Absents excusés : Stéphane JACOB (procuration donnée à Richard HOURDEQUIN), Florence QUIGNON (procuration donnée à Angélique BEAUDOIN).

Secrétaire de séance : Jimmy PAUVERT.

Nombre de Conseillers

- En exercice 14
- Présents 12
- Votants 14

Objet : Liste des dépenses à imputer sur le compte c/623 « Publicité, publications, relations publiques »

Délibération n°65/2026

En raison de la nouvelle élection municipale, le Service de Gestion Comptable de Montargis demande à notre collectivité territoriale de délibérer à nouveau pour préciser les principales caractéristiques des dépenses à enregistrer au compte c/623 « Publicité, Publication, Relations publiques », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Sur présentation de Monsieur Le Maire, il est envisagé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte c/623, d'une manière générale :

- l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles et touristiques et les diverses prestations, cocktails et vins d'honneur servis lors de réceptions officielles et inaugurations,
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, pacs, décès, naissances, anniversaires de mariage, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles,
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestation,
- Les dépenses liées au Comice Agricole,
- l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait à l'arbre de Noël pour les enfants,
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- Les frais de repas au Sénat, l'Assemblée, le Congrès des Maires,
- Les frais de repas dans le cadre des fêtes et cérémonies organisées par la commune y compris les repas d'affaires,
- Les colis gourmands pour tombola du repas des Aînés,

- Les colis de fin d'année destinés aux aînés et aux agents,
- Les frais d'annonce et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations,
- L'abonnement à PanneauPocket,
- L'ensemble des frais engagés pour la réalisation de supports de communication à diffusion externe : impression du bulletin municipal et autres impressions, les cartons d'invitation, les cartes de vœux, les cartons de correspondances à en-tête de la collectivité,
- Les catalogues et imprimés liés à l'état civil et à l'urbanisme,
- La cotisation d'adhésion annuelle à La Fondation du Patrimoine,
- Le blason de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'affecter** les dépenses reprises ci-dessus au compte C/623 « Publicité, publications, relations publiques » dans la limite des crédits prévus au budget,
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Monsieur Le Maire,
Guy MEZARD



Monsieur Le Secrétaire de séance,
Jimmy PAUVERT.

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Jimmy Pauvert, the secretary of the session.